



NO 8

POUR DIFFUSION IMMEDIATE
LE 6 FEVRIER, 1970

RELATIONS CANADIENNES-HUNGROISES

Le Gouvernement canadien a été prié le 30 janvier, par le Gouvernement hongrois, de rappeler un membre du service consulaire du Canada à Budapest, les autorités hongroises compétentes ayant jugé qu'il s'était adonné à des activités incompatibles avec son statut diplomatique. Cette accusation est dénuée de tout fondement et ne peut qu'avoir été montée en guise de représailles contre l'expulsion du Canada, plus tôt en janvier, d'un diplomate hongrois qui s'était livré à des activités incompatibles avec son statut diplomatique. De l'avis du Gouvernement canadien, il serait peu souhaitable, dans l'intérêt de la sécurité nationale, de s'étendre sur les motifs de l'expulsion du diplomate hongrois en question. Il est regrettable que la décision du Gouvernement hongrois occasionne la désorganisation temporaire des services canadiens de visas à Budapest. C'est une entrave tout à fait inutile aux relations entre les deux pays.